

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Sud Charente : bassins Tude et Dronne

Siège : Mairie de Chalais

Dossier suivi par :

Le technicien rivière

Gaël Pannetier

Mairie de Rioux Martin

Tél. : 05.45.98.59.61

Tél. : 06.16.52.26.78

siahsudcharente@gmail.com

www.siahsudcharentetudedronne.com

A Rioux Martin, le 09 octobre 2013

Compte rendu de la réunion de chantier n°1 du 07 octobre 2013

Nature des travaux :

Travaux d'entretien de la Tude et de ses affluents – Tranche 8 – 2013

Ruisseau de l'Argentonne : 11 000m : coût estimatif 94 000€ ht

LOT 1 : Attribué à l'entreprise Rivolet AREA

5030m de traitement de la ripisylve

Aménagements de diversification sans rechargement granulométrique : 12

Aménagements de diversification avec rechargement granulométrique : 13

Boutures de saules : 500

Restauration de la continuité écologique : 5

- Fiche n°6

- Fiche n°7

- Fiche n°10

- Fiche n°11

- Fiche n°12

Travaux réalisés en plus du marché : Fiche n°17

LOT 2 : Attribué à l'entreprise Rivolet AREA

4070 m de traitement de la ripisylve

Aménagements de diversification sans rechargement granulométrique : 10

Aménagements de diversification avec rechargement granulométrique : 10

Boutures de saules : 400

Restauration de la continuité écologique : 5

- Fiche n°1

- Fiche n°2

- Fiche n°3

- Fiche n°4

- Fiche n°5

Autres interventions :

Restauration de la continuité écologique :

-Fiche n°8 / Fiche n°9 / Fiche n°13 / Fiche n°14 / Fiche n°15 / Fiche n°16

Le chantier d'insertion Pass Sud Charente interviendra en traitement manuel de la végétation sur les linéaires ayant fait l'objet d'un conventionnement dans le cadre de l'opération abreuvoirs en 2012 et pour des prestations ponctuelles sur les fiches n° 17 et 9.

Entreprise : Rivolet AREA (16230 Nanclars)

Effectif sur le Chantier / matériel :

1 mini-pelle 7 t et son chauffeur

2 bûcherons et leur véhicule

Commencement des travaux : 15 octobre 2012

Nombre total de jours travaillés :

Nombre cumulé de jours d'intempéries :

Présents					
Organismes présents	Nom du représentant et fonction	Adresse	Téléphone	Télécopie	Mail
Entreprise Rivolet	Mr Rivolet Julien Chef d'équipe	Nanclars (16)	0545203866		pat.rivolet@orange.fr
SIAH du Sud Charente	Mr Pannetier gaël Technicien rivière	Mairie 16210 Rioux Martin	05 45 98 59 61 06 16 52 26 78	-	siahsudcharente@gmail.com
Diffusion					
Entreprise Rivolet	Mr Rivolet Julien Conducteur de travaux	Nanclars (16)	0545203866		pat.rivolet@orange.fr
SIAH du Sud Charente	Mr Boniface Joël Président	La Chaigneraie 16210 Rioux Martin	05 45 98 11 19	05 45 98 30 05	jboniface@elu.cg16.fr
AAPPMA de la vallée de la Tude	Mr Daniel Laroche Président	16210 Yviers	05 45 98 35 13	06 67 29 56 93	aappma.tude@sfr.fr
Commune de Bardenac	Mr le Maire et ses délégués communaux	16210 Bardenac	0545980217	0545982264	mairiedebardenac@wanadoo.fr
Commune d'Yviers	Mr le Maire et ses délégués communaux	16210 Yviers	0545981974	0545980563	mairie-yviers@wanadoo.fr
Commune de Rioux Martin	Mr le Maire et ses délégués communaux	16210 Rioux Martin	0545981904	0545982108	rioux-martin@orange.fr
Commune de Chalais	Mr le Maire et ses délégués communaux	16210 Chalais	0545981033		de-chalais.commune@wanadoo.fr
Commune de Médillac	Mme le Maire et ses délégués communaux	16210 Médillac	0545982742	0545984472	medillac.mairie@wanadoo.fr
ONEMA	Mr Dethier Sébastien Technicien de l'environnement - Chef de service départemental	Service départemental de la Charente 44, route d'Agris 16430 CHAMPNIERS	0545203717 0672081055	-	sd16@onema.fr
DDT	Mr Magnant Michel Police de l'eau	7, 9 rue de la préfecture - CS 12302 Service eau, environnement, risques 16023 ANGOULEME CEDEX	0517173875	-	michel.magnant@charente.gouv.fr
CG 16	Mr Marchegay Alain Responsable de la cellule rivière du département de la Charente	DADD/DEH Hôtel du département 31 bd Emile roux 16917 Angoulême cedex 9	0621024832	-	amarchegay@cg.16.fr

Préambule :

Lots 1 et 2 : Entreprise Rivolet AREA

L'ordre de service du 16 août 2013 a invité l'entreprise à commencer les travaux en date du 30 septembre 2013. La durée contractuelle des chantiers : Lot 1 : 8 semaines et lot 2 : 7 semaines

1- Préparation des travaux à effectuer :

- Le chef d'équipe a pris connaissance de l'ensemble du cahier des charges, le matériel présent sur le chantier est conforme aux engagements de l'entreprise, la sécurité sur le chantier a été abordée.
- Le technicien de rivière passera plusieurs fois par semaine sur le chantier et sera en lien direct en le chef de chantier qui prendra les décisions pour la bonne réalisation du chantier.
- La réunion a été orientée sur la restauration de la ripisylve, sur les aménagements de continuité écologique et de diversification des écoulements.
 - l'entretien de la ripisylve commencera chez Mr Bardon pour se dérouler vers l'aval. Une portion de 80m chez Mr Poirier sera traitée le mardi 15 octobre afin que la parcelle sèche suite aux pluies du week end dernier.
Une équipe composée de deux coupeurs, d'une mini pelle et de son chauffeur interviendra spécifiquement sur la ripisylve du 07 au 25 octobre hors week end. Cette équipe ne travaillera pas la semaine 44
Cette première phase permettra une réouverture du milieu et le positionnement des aménagements de diversifications de écoulements.
 - Les aménagements de continuité écologique seront réalisés par une deuxième équipe successivement à l'intervention de l'équipe chargée de la ripisylve.
- Dans le cadre de l'opération abreuvoirs, une ancienne clôture barbelée (100m) et enchevêtrée dans la ripisylve fera l'objet d'une prestation complémentaire par l'entreprise qui l'enlèvera suite à l'accord du propriétaire.

2- Points particuliers traités ce jour :

Les principales lignes du cahier des charges (CCTP) qui ont été abordées :

- Le chef de chantier est en possession d'une copie du CCTP et des plans;
- Pour la gestion de la végétation, les prestations doivent être conformes au contenu au cahier des charges ; elles sont ciblées et non systématiques ;
- L'équipe doit éviter toutes dégradations sur la végétation existante et les parcelles sur lesquelles elle évolue ;
- Les percées seront limitées aux endroits dépourvus de végétation arborée sauf cas exceptionnel;
- L'équipement de sécurité prévu dans ce type de chantier doit être utilisé ; si ce n'est pas le cas, le chantier serait stoppé et les pénalités attribuées ;
- Les coupes doivent être propres et doivent permettre une bonne cicatrisation des plaies ;
- La mise en diffus des branches sera privilégiée à l'incinération dans les zones boisées ;
- Seuls des produits biologiques doivent servir à allumer les tas de bois ; ces tas en fonction des parcelles, seront à incinérer plutôt sur la zone de culture (une fois la récolte effectuée) que sur les bandes enherbées. Certains rémanents ne seront brûlés qu'après le ramassage du maïs. Les tas resteront sur les bandes enherbées en attendant.

Continuité écologique :

Dans la mesure de conditions météo favorables, la semaine 42 sera mise à profit pour l'approvisionnement en matériaux des 10 sites (lot 1 et 2). De plus, les communes d'Yviers et de Rioux Martin mettent à disposition deux aires de stockage de matériaux qui seront repris au fur et à mesure des chantiers.

PROCHAINE REUNION LE : 14/10/2013 à 13H30 devant la place de la mairie d'Yviers

Nota : le présent compte rendu est accepté s'il n'est fait aucune observation dans un délai de 7 jours